

NOM:

ADRESSE:

NOM de naissance :

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

# **DEMANDE DE LOGEMENT**

Date:

Résidence Autonomie

☐ LE CEDRE ☐ LE COTEAU

310 TE					
Etat civil de la personne concernée					
DM:	: Prénom :				
oM de naissance :					
te de naissance :	Lieu de naissan	 ce :			
sécurité sociale :					
Célibataire   Vie mari	itale	Divorcé(e) 🗆 Sé	paré(e)		
RESSE :					
de postal & commune :					

Code postal & commune	:
<b>T</b> :	@dresse mail:
	Etat civil d'un proche
	e la demande de logement en Résidence Autonomie, désigne un proche qui accepte e demande et qui pourra être présent lors d'un entretien de pré admission.
NOM:	Prénom :
NOM de naissance :	
Enfant (fils/fille) □	Neveu/ Nièce ☐ Frère/ Soeur ☐ Ami( e) ☐ Autre ☐ :
ADRESSE :	
Code postal & commune	;
<b>~</b> :	@dresse mail:
	Contexte de la demande
/-a-t-il un événement imp	portant qui vous a conduit à faire une demande de logement en Résidence Autonomie ?
¥ = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	1
☐ Je souhaite vraim	ent emménager d'ici 6 mois
	ouhaite emménager dans 6 à 12 mois
	☐ Je me renseigne mais mon projet n'est pas pour les prochains mois

MA SITUATION				
MON LOGEMENT :				
Il s'agit d'une maison individuelle □ appartement □ Je suis propriétaire □ locataire □				
Mon logement actuel n'est plus adapté (escaliers, loin des commerces, trop grand,				
	.). L OOI L NON			
MES RESSOURCES :				
Aucun justificatif de ressources n'est demandé lors de la demande de logement : ces demandés uniquement en cas d'attribution d'un logement.	ocuments vous seront			
Objet (pension, retraite, loyer perçu, pension alimentaire perçue, Rente,)	Montant mensuel			
Si je bénéficie d'une pension d'invalidité, AAH, ACTP, montant	:			
Si je bénéficie d'une allocation logement, montant				
MES AIDES :				
Pour conserver son autonomie, il est parfois nécessaire d'avoir des aides. Parfois ce so	ont des services extérieurs,			
souvent ce sont des proches. Aucun justificatif n'est demandé au moment de la demar	nde.			
Nous vous proposons de répondre aux questions et/ou de compléter les affirmations o	communiquées ci-après.			
1. AIDE A DOMICILE - Intervention d'une aide ménagère / d'un proche	OUI ONON			
Nombre d'heures / semaine :				
2. SOINS - Passage régulier d'une Aide soignante ou Infirmier( ère)	□ OUI □ NON			
Objet :				
3. Est-ce que je bénéficie de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ?				
Montant :				
4. Est-ce que je gère seul les questions administratives et financières ?	□ OUI □ NON			
Sinon, à qui ai-je donné procuration ?				
5. Est-ce que j'ai établi chez le notaire un Mandat de protection future ?				
A qui ?				
6. Est-ce qu'une habilitation familiale a été décidée ?	□ OUI □ NON			
Qui est habilité ?				
7. Est-ce que je bénéficie d'une mesure juridique de protection ?	□ OUI □ NON			
Si oui, qui est désigné ?				

#### Les raisons de ma demande de logement en Résidence Autonomie

La Résidence Autonomie permet d'avoir un logement, comme dans n'importe quel immeuble en ville. Cependant, c'est aussi un établissement social : il est donc nécessaire de savoir quelles sont les raisons qui motivent votre choix. Nous vous proposons de nous communiquer brièvement vos commentaires pour chacune des affirmations communiquées ci-après. Je souhaite me rapprocher de mes enfants : ☐ OUI ☐ NON Je me déplace facilement, je conduis et je prends facilement le train ou le bus : 🗆 OUI 🗀 NON Je me sens isolé ou je ne 🛭 sens pas suffisamment en sécurité : □ OUI 🗀 NON 4. J'ai un handicap ou un souci de santé: ☐ OUI ☐ NON 5. J'ai une autre raison: Je certifie exactes les informations communiquées dans la présente demande, Je joins un certificat médical et une grille AGGIR remplie par mon médecin traitant. Date et signature : Lorsque ma demande de logement a été établie avec l'aide d'un proche, merci d'indiquer: NOM Prénom (\*), Date et signature : (\*) les coordonnées du proche doivent figurer en première page)

#### Pour en savoir plus sur la RESIDENCE AUTONOMIE...

### La Résidence Autonomie est un établissement à caractère social.

La Résidence autonomie (ex logement foyer) est un établissement social dont la réglementation est définie notamment par le Code de l'Action Sociale et de la Famille. Ce n'est donc pas un immeuble d'habitation ordinaire, et la législation qui s'applique y est différente (le bail d'un locataire ne peut être assimilé au contrat de séjour du résident).

La résidence autonomie est conçue pour proposer un logement aux personnes âgées autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus le souhait de vivre chez elles (à cause d'un habitat inadapté, d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

## Quel est le projet des personnes qui vivent en résidence autonomie ?

#### Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs : restauration, blanchisserie, animations...;
- avoir un loyer modéré.

La résidence autonomie accueille des personnes âgées, seules ou en couple.

#### Peut-on avoir des soins médicaux en Résidence Autonomie ?

La résidence autonomie n'est pas une maison de retraite ou "EHPAD" : elle ne peut pas recevoir des personnes qui ont besoin d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne ou qui doivent bénéficier de soins médicaux importants.

Les soins courants et les soins médicaux des résidents peuvent être réalisés par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, service de soins infirmiers à domicile, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes...).

# Quand faut-il déposer une demande de logement ?

Faire le choix de changer de domicile est un projet qui mérite le temps de la réflexion : cela se prépare. S'informer et en parler avec son entourage est essentiel. Sachez que ce n'est pas parce que vous vous inscrivez plus d'un an à l'avance que votre demande deviendra prioritaire.

### Y-a-t-il des personnes prioritaires?

La priorité est donnée aux personnes qui habitent la Communauté de communes, ou dont un des enfants habite la communauté de communes.

Cependant, nous allons surtout privilégier les candidatures des personnes qui sont le plus "AUTONOMES" : ainsi, une demande de logement faite antérieurement à celle d'une autre personne, pourra être acceptée moins rapidement, si l'autre demande concerne une personne plus autonome.

D'ailleurs, votre demande de logement doit impérativement être accompagnée :

- d'un certificat médical attestant que vous pouvez vivre seul en Résidence Autonomie
- de la grille AGGIR remplie par votre médecin traitant

L'autonomie est donc "le critère" de priorité!